



Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 056-215600669-20251217-DEC\_CNE\_2025\_97-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 97

**OBJET : Commune – Demande de financement dans le cadre des actions de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de décarbonatation au moyen du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour le réaménagement de l'ancien bâtiment CIC, future annexe de la maison de santé**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°1 du 14 janvier 2025 approuvant le projet de création de l'annexe de la Maison de Santé et validant le plan de financement,,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de demander une contribution financière (offre de valorisation d'Actions d'Economie d'Energie) auprès de la SOBREN, mandatée par le fournisseur d'énergie IDEX Energies (SIREN : 315 871 640), pour un montant total de 25 999,80 € HT.

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 17/12/2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 18/12/2025

Certifié exécutoire ) 18/12/2025  
Publié le )  
Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

